

GE_GERICHTE A/2942/2016 vom 1. November 2016

GE Cour de justice, 2016-11-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2942_2016

FR: GE_GERICHTE A/2942/2016 du 1 novembre 2016

IT: GE_GERICHTE A/2942/2016 del 1 novembre 2016

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 01.11.2016
A/2942/2016

A/2942/2016 ATAS/880/2016 du 01.11.2016 (AVS) , RETIRE rÉpublique et canton de
genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/2942/2016 ATAS/880/2016 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 1 er novembre 2016 2 ème Chambre En la cause
A_____ SA, sise à GENÈVE, représenté par B_____ SA recourante contre CAISSE DE
COMPENSATION DE LA CVCI, sis eavenue d'Ouchy 47, LAUSANNE intimée Vu la
décision sur opposition du 19 juillet 2016 de la Caisse de compensation AVS/AI/APG
CVCI (ci-après : la caisse), Vu le recours du 7 septembre 2016 interjeté par A_____ SA
(ci-après : la recourante), soit pour elle son mandataire B_____ SA, Vu le courrier de la
recourante du 21 octobre 2016 adressé à la caisse, indiquant qu'elle retire son recours suite
à la missive transmise par la caisse le 13 octobre 2016, considérant que les arguments
relevés dans le recours sont pertinents et recevables, qu'à réception de la confirmation d'un
retrait du présent recours, une nouvelle décision sera rendue, que l'estimation chiffrée de la
recourante est vraisemblable, et qu'il sera possible à celle-ci de faire recours contre la
nouvelle décision qui sera rendue ; Que ce courrier a été transmis comme objet de sa
compétence à la chambre de céans par la caisse le 24 octobre 2016 ; Qu'il convient de
prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA
CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du
recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière Sylvie
SCHNEWLIN Le président Raphaël MARTIN Une copie conforme du présent arrêt est
notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.